

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

TARN

Afférents au Conseil Municipal	Nombre de membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SÉMALENS

Séance du 21 novembre 2013

Envoyé en préfecture le 27/11/2013

Reçu en préfecture le 27/11/2013

Affiché le

Besser
Levroux

Date de la convocation
14 novembre 2013
Date d'affichage
14 novembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt et un novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SÉMALENS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alex BOUSQUET, Maire.

Présents : MM BOUSQUET BLAVY THERON ASTRUC VERON SERVIERES SIRI SUDERIE ROUSSEL RICARD PAYRASTRE DUTEIL

Absents excusés : MM ROUFFIAC PORTES PAGES (Procuration M. BOUSQUET)

Absents : MM FILHOL COSTES BARRET GUERRERO

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Josette

Objet de la délibération

TAXE D'AMENAGEMENT – MODIFICATION DU TAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2011 avait été décidé l'instauration de la Taxe d'Aménagement en remplacement de la Taxe Locale d'Equipement. Cette taxe d'aménagement est applicable depuis le 1^{er} mars 2012. Le taux qui avait été voté lors de la séance du 15 novembre 2011 était de 5 %.

Après usage, il s'avère que le taux fixé en 2011 fait peser une trop grande charge fiscale sur les foyers. En effet le mode de calcul a changé et prend en charge en plus des surfaces habitables, les sous-sols, les garages, etc.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose de réduire le taux de la Taxe d'Aménagement et de le passer à 4 % sur l'ensemble du territoire communal et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE la modification du taux de la Taxe d'Aménagement, qui passe à 4 % à compter du 1^{er} janvier 2014,
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent à ce dossier

Pour extrait conforme,

Le Maire,
BOUSQUET Alex

